



# Scénarios alternatifs du SAGE Allan

Commission pollution et qualité des eaux

10 juillet 2014

Bureau du  
SAGE Allan  
12/05/14



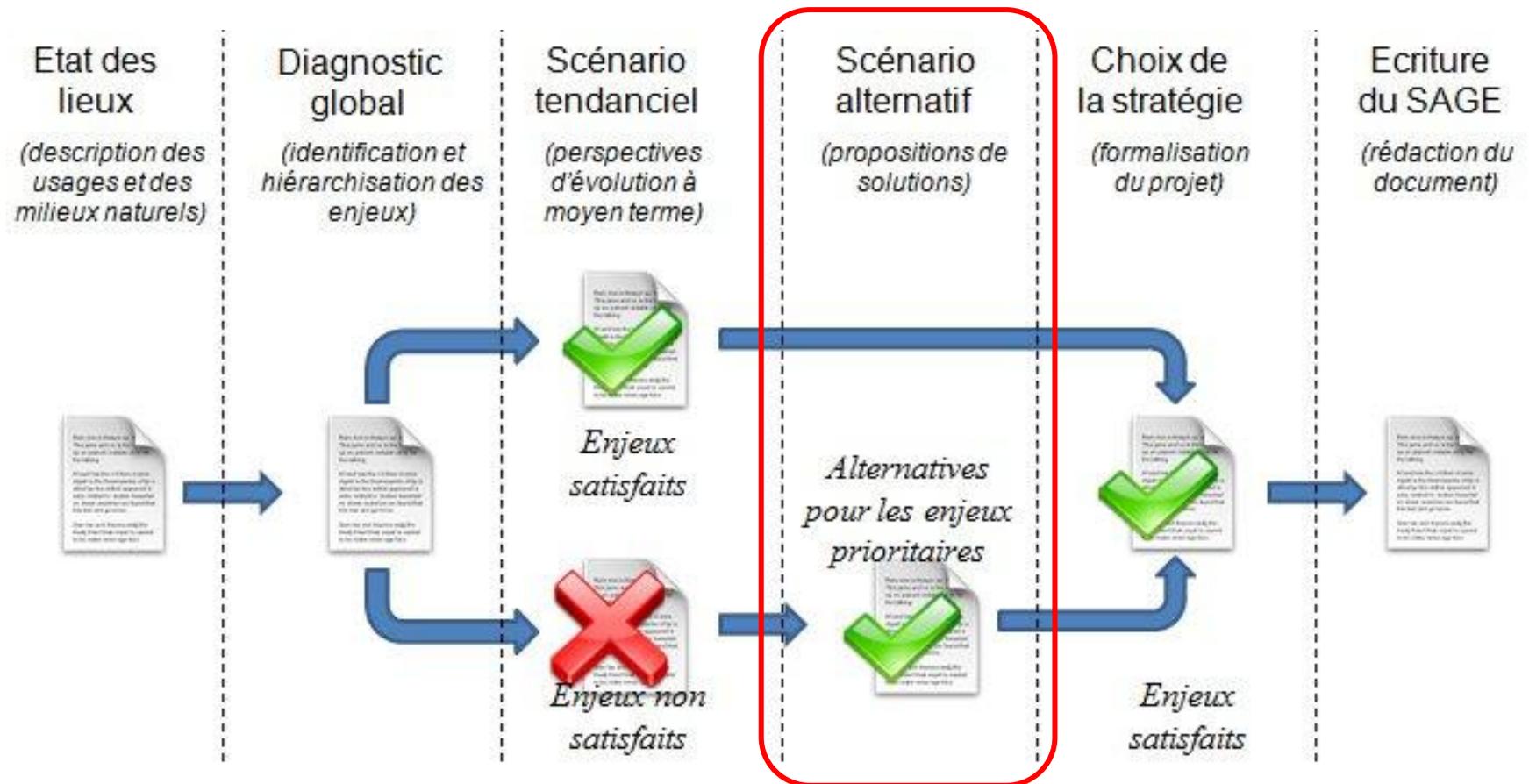
# Contexte, calendrier et méthode

- I. Contexte,  
calendrier et  
méthode
- II. Déclinaison  
des mesures
- III. Questions  
diverses

# Contexte: Procédure d'élaboration du SAGE

**Sc. Tendanciels:** Hypothèses de scénarios sans SAGE

**Sc. Alternatifs:** Proposer les solutions pour satisfaire les enjeux non satisfaits du territoire, avec le SAGE + identifier l'organisation pour la mise en œuvre du futur programme d'action



# Calendrier

	Déc à avril	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov
<b>Diagnostic socio-économique et scénario tendanciel</b>	... production							
<b>Scénarios alternatifs</b>		production			arrêt de la production		production	
<b>Bureau</b>								validation
<b>Inter-commissions et commissions</b>								
<b>CLE</b>						validation		

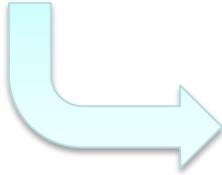


# Méthode: Formulation des enjeux

## Enjeux

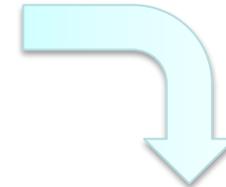
- Thèmes / orientations principales
- Affichage stratégique des priorités
- Nombre restreint (<10)

**Phase de  
DIAGNOSTIC**



## Objectifs

- Résultat que l'on veut atteindre
- Précis et mesurable (indicateurs)
- Nombre limité (10-20)



## Mesures

- Moyens d'atteindre l'objectif
- Constituent le plan d'actions
- Nombre variable

## SAGE Allan:

5 enjeux  
14 objectifs  
61 mesures

*à la date de la dernière  
CLE et pouvant évoluer*

**Phase de  
SCENARIOS**

# Finalité de la phase de scénarios alternatifs

## Exemple de construction:

Construction de scénarios « globaux »  
= Préparatif de la future stratégie du SAGE

Thèmes	Sous thèmes	Ambition basse	Ambition moyenne	Ambition haute
Quantité	AEP	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
	Industrie	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
	Agriculture	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Qualité	Assainissement domestique	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
	Assainissement industriel	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
	Pollution diffuse Nitrates	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
	Pollution diffuse Pesticides	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Milieux	Continuité	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
	Morphologie	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
	Plans d'eau	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
	Zones humides	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Gouvernance	CLE	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
	MO Locales	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3

Niveau d'ambition nécessaire pour assurer la compatibilité avec le SDAGE Loire-Bretagne

sc. global 1

sc. global 2

sc. global 3

Bureau du  
SAGE Allan  
12/05/14



## Déclinaison des mesures

- I. Contexte, calendrier et méthode
- II. Déclinaison des mesures
- III. Questions diverses

# Enjeu transversal: Gouvernance, cohérence et organisation du SAGE



**DES ENJEUX AUX OBJECTIFS...**

Les enjeux, validés à la CLE du 10 juillet 2013, ont permis d'orienter les réflexions de quatre commissions thématiques (présence quantitative, pollution et qualité de l'eau, foncier et morpho-écologique aquatiques) et du Bureau de la CLE (plus particulièrement pour l'enjeu transversal). Révisés au second semestre 2013, ces différentes instances ont abouti à la proposition d'objectifs décrites en mesures.

Le présent document synthétise ce travail.

**ENJEU TRANSVERSAL** Gouvernance, cohérence et appropriation du SAGE

**LES OBJECTIFS**

- ASSURER la cohérence entre aménagement du territoire et protection des milieux aquatiques et ressources en eau**
  - Conclure le développement des activités socio-économiques et la préservation des milieux naturels
  - Intégrer systématiquement les questions relatives à l'eau et aux milieux aquatiques dans les documents d'urbanisme pour plus de cohérence
- AMÉLIORER la gestion concertée de l'eau et l'appropriation du SAGE par les acteurs locaux**
  - Assurer le partage et le suivi du SAGE
  - Approuver et valider les chartes d'usage, en particulier les chartes de concertation de rivière
  - Faciliter la coordination et la complémentarité entre les différents Territoires d'Aménagement
  - S'inspirer sur les instances du SAGE, partager les connaissances et coordonner les actions locales
- SENSIBILISER les acteurs et la population aux problématiques liées à la gestion de l'eau**
  - Réaliser le plan de communication du SAGE
  - Faciliter une prise en compte de l'écologie par les professionnels ainsi que les professionnels d'urbanisme, d'aménagement, de planification, de développement, de protection, de pollution, de planification, etc.

**LE PÉRIMÈTRE DU SAGE ALLAN**

Le périmètre du SAGE Allain est un territoire d'aménagement, qui est marqué par les activités humaines. Le tissu économique (artisanal, industriel et agricole) occupe une place prépondérante dans l'implémentation de ce territoire. Les caractéristiques morphologiques du réseau hydrographique (aménagement de ses activités, protection et gestion). La densité de la population se traduit également par une pression sur le foncier et par une maîtrise d'urbanisme en termes quantitatifs, mais surtout l'objet d'une attention particulière concernant la préservation de l'eau. Ces caractéristiques seront évaluées par une étude socio-économique prospective afin d'être prises en compte dans le SAGE.

**L'ÉTUDE SOCIO-ÉCONOMIQUE PROSPECTIVE**

L'étude diagnostique socio-économique, territoriale et sectorielle a démarré en décembre 2013. Elle a été menée au Bureau d'Études C&S, sous maîtrise d'ouvrage SPTB Saline et Doubs, avec le financement de l'Agence de l'Eau, du Conseil Régional, des Conseils Généraux de Doubs, du Territoire de Saline et de la Haute-Saône ainsi que la Chambre Interdépartementale d'Agriculture de Doubs et du Territoire de Saline, la Chambre d'Agriculture de Haute-Saône et les Chambres de Commerce et d'Industrie Territoriales du Territoire de Saline, du Doubs et de la Haute-Saône. Les résultats de cette étude fourniront aux membres de la CLE des éléments clés pour les travaux qui précéderont le choix de leur stratégie.

**COMMISSION LOCALE DE L'EAU SAGE Allan**

**OBJECTIFS stratégiques du SAGE Allan**

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un document de planification de la gestion de l'eau qui fixe des règles et des dispositions concernant l'utilisation, la mise en valeur, la protection quantitative et qualitative de la ressource et des milieux aquatiques sur un territoire cohérent.

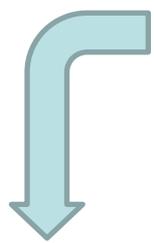
L'élaboration du SAGE Allain, débutée en 2012 par la définition de son périmètre et la constitution de la Commission Locale de l'Eau (CLE), se poursuit cette année.

En juillet 2013, la CLE a été invitée pour partager le diagnostic des connaissances actuelles et les enjeux du SAGE. Les enjeux ont été définies en objectifs au sein des 4 commissions thématiques.

Chaque un des objectifs sera analysé de manière détaillée et les mesures concrètes pourront être définies et intégrées dans les documents d'urbanisme (d'usage potentiels, un cahier de mise au point et un cahier de suivi). Ces mesures permettront, par leur diversité, de s'adapter au territoire et d'être pleinement compatibles pour le choix de sa stratégie.

Dans le cadre de l'élaboration du SAGE, une étude socio-économique prospective a été menée en décembre 2013. Les conclusions de cette étude, prévues fin 2014, nous permettront de construire collectivement des solutions et de les intégrer avec les besoins d'évolution et les enjeux socio-économiques de notre territoire d'eau.

La Présidente de la CLE du SAGE Allain, Anne-Marie TOURNIER



<p><b>3 objectifs</b></p>	<p><b>Mesures directement concernées par l'enjeu « qualité de l'eau »</b></p>
<p>Assurer la cohérence entre aménagement du territoire et protection des milieux aquatiques et ressources en eau</p>	<p><b>Mesure 2:</b> mise en compatibilité de leur document d'urbanisme avec les objectifs du SAGE</p>
<p>Améliorer la gestion concertée de l'eau et l'appropriation du SAGE par les acteurs locaux</p>	<p><b>Mesure 4:</b> émergence/accompagnement de porteurs de projets</p>
<p>Sensibiliser les acteurs et la population aux problématiques liées à la gestion l'eau</p>	<p><b>Mesure 7:</b> focus sur l'animation d'un réseau de partenaires dédié à la qualité de l'eau</p>

# Enjeu « Améliorer la qualité de l'eau »



3 objectifs

Nombre de mesures

Réduire les pollutions diffuses

4

Réduire les pollutions ponctuelles

3

Améliorer les connaissances et identifier les pollutions

3

# Enjeu « Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau »

3 objectifs	Nombre de mesures
Réduire les pollutions diffuses	4
Réduire les pollutions ponctuelles	3
Améliorer les connaissances et identifier les pollutions	3

Aucun objectif n'est entièrement satisfait à l'heure actuelle

## Objectif 7: Réduire les pollutions diffuses

<b>Synthèse des points traités</b>  +	✓ Efforts en cours pour améliorer les pratiques mais pas suffisants au regard des enjeux
<b>Synthèse des points encore problématiques</b>  -	✓ Inertie des sols et persistance des molécules ✓ Coût des mesures et de l'animation, moyens à disposition des maîtrises d'ouvrage



4 mesures proposées en scénarios alternatifs

# Proposition de scénarios alternatifs: clé de lecture

*Numéro et intitulé de l'objectif*

*numéro, intitulé et type de mesure*

*Contenu de la mesure*

**Descriptif mesure**

*Hypothèses de chiffrage / niveau d'ambition*

**Dimensionnement**

*Ex: collectivités territoriales*

**Maitrise d'ouvrage pressentie**

*Ex: territoire du SAGE*

**Secteur géographique**

*Ex: 6 ans*

**Délai de mise en œuvre**

*Priorité 1: mesures favorisant l'atteinte du bon état des eaux + sécurisation de l'AEP*  
*Priorité 2: renforcement*

*Faisabilité: mobilisation/acceptabilité des acteurs, existence de porteurs de projet, coût et délai de mise en œuvre...*

*Efficacité: renvoi à la satisfaction de l'objectif*

**Priorité 1 / faisabilité bonne / efficacité moyenne**

## Objectif 7: Réduire les pollutions diffuses

### Mesure 16: Poursuivre la mise en œuvre des plans d'actions pour la restauration pour la qualité de l'eau dans les aires d'alimentations de captages prioritaires du SDAGE (*mesure opérationnelle*)

<b>Descriptif mesure</b>	<p>1- élaborer et mettre en œuvre des programmes d'actions agricoles 2- conforter / pérenniser les MAE et étendre d'autres MAE sur ces secteurs réalisation de diagnostic agro-environnementaux (DAEG) pour le conseil individualisé aux exploitants</p> <p>la structure porteuse du SAGE coordonne et favorise la cohérence entre les différents programmes d'actions</p>
<b>Dimensionnement</b>	
<b>Maitrise d'ouvrage pressentie</b>	
<b>Secteur géographique</b>	
<b>Délai de mise en œuvre</b>	

## Objectif 7: Réduire les pollutions diffuses

### Mesure 16: Poursuivre la mise en œuvre des plans d'actions pour la restauration pour la qualité de l'eau dans les aires d'alimentations de captages prioritaires du SDAGE (*mesure opérationnelle*)

<b>Descriptif mesure</b>	<p>1- élaborer et mettre en œuvre des programmes d'actions agricoles 2- conforter / pérenniser les MAE et étendre d'autres MAE sur ces secteurs réalisation de diagnostic agro-environnementaux (DAEG) pour le conseil individualisé aux exploitants</p> <p>la structure porteuse du SAGE coordonne et favorise la cohérence entre les différents programmes d'actions</p>
<b>Dimensionnement</b>	<p><u>ambition 1</u>: 50 % de surface de MAE engagée <u>ambition 2</u>: 80 % de surface de MAE engagée</p>
<b>Maitrise d'ouvrage pressentie</b>	collectivités territoriales / EPCI / opérateurs agricoles / structure porteuse du SAGE
<b>Secteur géographique</b>	Tout le bassin (focus sur captages prioritaires)
<b>Délai de mise en œuvre</b>	6 ans
	<b>Priorité 1 / faisabilité bonne / efficacité bonne</b>

## Objectif 7: Réduire les pollutions diffuses

### Mesure 17: Poursuivre l'animation agricole et développer le conseil aux exploitants (*mesure opérationnelle*)

<b>Descriptif mesure</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ conforter/pérenniser les MAE et étendre d'autres MAE sur ces secteurs (AAC, Natura 2000, masses d'eau dégradées?)</li><li>➤ conversion à l'agriculture biologique (fixer un objectif surfacique?)</li><li>➤ sensibiliser, informer et former les exploitants agricoles: organisation de réunions collectives, diffusion de bulletin d'informations, journées de formations/démonstration...</li><li>➤ diffusion d'un bilan annuel des actions d'animation réalisées par les opérateurs agricoles porteurs de programmes contractuels</li></ul>
<b>Dimensionnement</b>	
<b>Maitrise d'ouvrage pressentie</b>	
<b>Secteur géographique</b>	
<b>Délai de mise en œuvre</b>	

## Objectif 7: Réduire les pollutions diffuses

### Mesure 17: Poursuivre l'animation agricole et développer le conseil aux exploitants (*mesure opérationnelle*)

<b>Descriptif mesure</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ conforter/pérenniser les MAE et étendre d'autres MAE sur ces secteurs (AAC, Natura 2000, masses d'eau dégradées?)</li><li>➤ conversion à l'agriculture biologique (fixer un objectif surfacique?)</li><li>➤ sensibiliser, informer et former les exploitants agricoles: organisation de réunions collectives, diffusion de bulletin d'informations, journées de formations/démonstration...</li><li>➤ diffusion d'un bilan annuel des actions d'animation réalisées par les opérateurs agricoles porteurs de programmes contractuels</li></ul>
<b>Dimensionnement</b>	<u>ambition 1</u> : territoire préconisé par le SDAGE = Allan Allaine <u>ambition 2</u> : tout le bv
<b>Maitrise d'ouvrage pressentie</b>	opérateurs agricoles / collectivités territoriales / EPCI (porteurs de projet)
<b>Secteur géographique</b>	Tout le bassin
<b>Délai de mise en œuvre</b>	6 ans
	<b>Priorité 2 / faisabilité bonne / efficacité moyenne</b>

## Objectif 7: Réduire les pollutions diffuses

### Mesure 18: Sensibiliser les collectivités et gestionnaires de réseaux et les accompagner à réduire voire supprimer leur utilisation de produits phytosanitaires (*mesure opérationnelle*)

<b>Descriptif mesure</b>	<p>1- inciter les collectivités et gestionnaires (réseaux routiers, ferrés...) à s'engager / poursuivre une démarche de réduction / suppression de l'utilisation de phytosanitaires</p> <p>2- accompagnement: information sur démarche et risques, diagnostics des pratiques, formation agents / élus et engagement sur des plans de gestion plus respectueux, conseil pour le choix du matériel de désherbage alternatif, aide pour réduire les coûts (montage de dossiers de subventions...)</p>
<b>Dimensionnement</b>	
<b>Maitrise d'ouvrage pressentie</b>	
<b>Secteur géographique</b>	
<b>Délai de mise en œuvre</b>	

## Objectif 7: Réduire les pollutions diffuses

### Mesure 18: Sensibiliser les collectivités et gestionnaires de réseaux et les accompagner à réduire voire supprimer leur utilisation de produits phytosanitaires (*mesure opérationnelle*)

<b>Descriptif mesure</b>	<p>1- inciter les collectivités et gestionnaires (réseaux routiers, ferrés...) à s'engager / poursuivre une démarche de réduction / suppression de l'utilisation de phytosanitaires</p> <p>2- accompagnement: information sur démarche et risques, diagnostics des pratiques, formation agents / élus et engagement sur des plans de gestion plus respectueux, conseil pour le choix du matériel de désherbage alternatif, aide pour réduire les coûts (montage de dossiers de subventions...)</p>
<b>Dimensionnement</b>	<p><u>ambition 1</u>: territoire préconisé par le SDAGE = Allan Allaine</p> <p><u>ambition 2</u>: tout le bassin</p> <p>objectif de 100 % des communes et/ou gestionnaires en zéro pesticides (définir un objectif chiffré?)</p>
<b>Maitrise d'ouvrage pressentie</b>	collectivités territoriales / Fredon
<b>Secteur géographique</b>	Tout le bassin
<b>Délai de mise en œuvre</b>	6 ans
	<b>Priorité 1 / faisabilité difficile / efficacité bonne</b>

## Objectif 7: Réduire les pollutions diffuses

### Mesure 19: Limiter les pollutions par ruissellement des eaux pluviales (*mesure d'étude et opérationnelle*)

<b>Descriptif mesure</b>	<p>1- <u>développer le volet pluvial dans les schémas directeurs d'assainissement</u> les zonages d'assainissement sont intégrés aux documents d'urbanisme (lien avec mesure 27 enjeu inondation)</p> <p>2- <u>mettre en œuvre les programmes d'actions préconisés</u> dans ces schémas (amélioration du réseau pluvial, mise en place de traitement / décantation avant rejet des eaux pluviales, privilégier les techniques alternatives...)</p> <p>Possibilité de s'appuyer sur la taxe eaux pluviales pour les financements</p>
<b>Dimensionnement</b>	
<b>Maitrise d'ouvrage pressentie</b>	
<b>Secteur géographique</b>	
<b>Délai de mise en œuvre</b>	

## Objectif 7: Réduire les pollutions diffuses

### Mesure 19: Limiter les pollutions par ruissellement des eaux pluviales (*mesure d'étude et opérationnelle*)

<b>Descriptif mesure</b>	<p>1- <u>développer le volet pluvial dans les schémas directeurs d'assainissement</u> les zonages d'assainissement sont intégrés aux documents d'urbanisme (lien avec mesure 27 enjeu inondation)</p> <p>2- <u>mettre en œuvre les programmes d'actions préconisés</u> dans ces schémas (amélioration du réseau pluvial, mise en place de traitement / décantation avant rejet des eaux pluviales, privilégier les techniques alternatives...)</p> <p>Possibilité de s'appuyer sur la taxe eaux pluviales pour les financements</p>
<b>Dimensionnement</b>	<u>ambition 1</u> : secteurs à enjeu ruissellement ; <u>ambition 2</u> : tout le bassin
<b>Maitrise d'ouvrage pressentie</b>	structure porteuse du SAGE / collectivités territoriales / services de l'Etat
<b>Secteur géographique</b>	ME à urbanisation dense ?
<b>Délai de mise en œuvre</b>	3 ans (réalisation des schémas); 3 ans (mise en œuvre des préconisations)
	<b>Priorité 1 / faisabilité moyenne / efficacité bonne</b>

# Enjeu « Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau »

3 objectifs	Nombre de mesures
Réduire les pollutions diffuses	4
Réduire les pollutions ponctuelles	3
Améliorer les connaissances et identifier les pollutions	3

## Objectif 8: Réduire les pollutions ponctuelles

<p><b>Synthèse des points traités</b></p> <p>+</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Programme <b>RSDE</b> (Recherche et de Réduction des Rejets de Substances Dangereuses dans l'Eau)</li><li>✓ Réglementation <b>ICPE</b> (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement)</li><li>✓ Maîtres d'ouvrages existants avec programmes de travaux : objectif satisfait partiellement à court terme mais devrait être satisfait complètement à long terme</li></ul>
<p><b>Synthèse des points encore problématiques</b></p> <p>-</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Difficulté pour identifier les sources de pollution</li><li>✓ Quelques points noirs persistent mais sont connus</li><li>✓ Coût et temps de mise en œuvre</li><li>✓ Vétusté des réseaux (eaux pluviales parasites)</li><li>✓ Surcharge de certaines stations d'épuration par temps de pluie</li></ul>



3 mesures proposées en scénarios alternatifs

## Objectif 8: Réduire les pollutions ponctuelles

### Mesure 20: Réduire les rejets des stations d'assainissement notamment pour les pollutions par le phosphore (*mesure de communication et opérationnelle*)

<b>Descriptif mesure</b>	<p>1- <u>réduire l'impact des rejets de STEP &lt; 2000 EH</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ assurer un rendement du phosphore plus poussé pour atteindre 90/95% d'abattement, priorité aux STEP à faible rendement pour le P: mise en place d'un traitement spécifique</li><li>➤ pour les lagunes, équiper de bassins de stockage des effluents pour la période d'étiage</li></ul> <p>2- <u>réduire l'impact des rejets de STEP &gt; 2000 EH</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ idem: mise en place d'un traitement spécifique</li><li>➤ création bassin d'orage pour réduire déversements en période de forte pluie</li></ul> <p>3- <u>sensibiliser et communiquer</u> auprès des particuliers, entreprises et collectivités pour la réduction de l'usage des produits phosphatés</p>
<b>Dimensionnement</b>	
<b>Maitrise d'ouvrage pressentie</b>	
<b>Secteur géographique</b>	
<b>Délai de mise en œuvre</b>	

## Objectif 8: Réduire les pollutions ponctuelles

### Mesure 20: Réduire les rejets des stations d'assainissement notamment pour les pollutions par le phosphore (*mesure de communication et opérationnelle*)

<b>Descriptif mesure</b>	<p>1- <u>réduire l'impact des rejets de STEP &lt; 2000 EH</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ assurer un rendement du phosphore plus poussé pour atteindre 90/95% d'abattement, priorité aux STEP à faible rendement pour le P: mise en place d'un traitement spécifique</li><li>➤ pour les lagunes, équiper de bassins de stockage des effluents pour la période d'étiage</li></ul> <p>2- <u>réduire l'impact des rejets de STEP &gt; 2000 EH</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ idem: mise en place d'un traitement spécifique</li><li>➤ création bassin d'orage pour réduire déversements en période de forte pluie</li></ul> <p>3- <u>sensibiliser et communiquer</u> auprès des particuliers, entreprises et collectivités pour la réduction de l'usage des produits phosphatés</p>
<b>Dimensionnement</b>	
<b>Maitrise d'ouvrage pressentie</b>	collectivités territoriales / EPCI
<b>Secteur géographique</b>	Tout le bassin
<b>Délai de mise en œuvre</b>	6 ans
	<b>Priorité 1 / faisabilité difficile / efficacité bonne</b>

## Objectif 8: Réduire les pollutions ponctuelles

### Mesure 21: Améliorer le fonctionnement des réseaux d'assainissement (*mesure opérationnelle*)

<b>Descriptif mesure</b>	<p>1- <u>réaliser des diagnostics réseaux</u> intégrer les conclusions des diagnostics dans les schémas d'assainissement</p> <p>2- sur la base des diagnostics, <u>mettre en ouvre les programmes d'actions</u> s'appuyant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ la mise en conformité des branchements individuels défectueux pour réduire les rejets directs de pollutions au milieu naturel</li><li>➤ le remplacement des canalisations défectueuses (limiter infiltrations et fuites)</li><li>➤ la mise en place de bassins d'orage (limiter surcharges hydrauliques et déversements directs en temps de pluie)</li><li>➤ l'équipement de dispositif d'autosurveillance des déversoirs d'orage pour les STEP &gt; 2000 EH...</li></ul>
<b>Dimensionnement</b>	
<b>Maitrise d'ouvrage pressentie</b>	
<b>Secteur géographique</b>	
<b>Délai de mise en œuvre</b>	

## Objectif 8: Réduire les pollutions ponctuelles

### Mesure 21: Améliorer le fonctionnement des réseaux d'assainissement (*mesure opérationnelle*)

<b>Descriptif mesure</b>	<p>1- <u>réaliser des diagnostics réseaux</u> intégrer les conclusions des diagnostics dans les schémas d'assainissement</p> <p>2- sur la base des diagnostics, <u>mettre en ouvre les programmes d'actions</u> s'appuyant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ la mise en conformité des branchements individuels défectueux pour réduire les rejets directs de pollutions au milieu naturel</li><li>➤ le remplacement des canalisations défectueuses (limiter infiltrations et fuites)</li><li>➤ la mise en place de bassins d'orage (limiter surcharges hydrauliques et déversements directs en temps de pluie)</li><li>➤ l'équipement de dispositif d'autosurveillance des déversoirs d'orage pour les STEP &gt; 2000 EH...</li></ul>
<b>Dimensionnement</b>	
<b>Maitrise d'ouvrage pressentie</b>	collectivités territoriales / EPCI
<b>Secteur géographique</b>	Tout le bassin
<b>Délai de mise en œuvre</b>	6 ans
	<b>Priorité 1 / faisabilité moyenne / efficacité bonne</b>

## Objectif 8: Réduire les pollutions ponctuelles

### Mesure 22: Inciter les gestions de l'eau intégrées des entreprises (*mesure de communication*)

<b>Descriptif mesure</b>	<p>1- identification des entreprises sous les seuils de déclaration/autorisation à risques potentielles sur la base des fichiers CCI / CMA / recensement acteurs locaux</p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ diagnostics entreprises hors ICPE (diagnostic rejet/traitements, eau de process...)</li><li>➤ édition de documents de communication pour sensibiliser les entreprises</li></ul> <p>2- établissement et mise à jour d'arrêtés d'autorisation de déversement des effluents non domestiques (=entreprise) et de la passation de convention de rejet entre collectivités et établissement concerné</p>
<b>Dimensionnement</b>	
<b>Maitrise d'ouvrage pressentie</b>	
<b>Secteur géographique</b>	
<b>Délai de mise en œuvre</b>	

## Objectif 8: Réduire les pollutions ponctuelles

### Mesure 22: Inciter les gestions de l'eau intégrées des entreprises (*mesure de communication*)

<b>Descriptif mesure</b>	<p>1- identification des entreprises sous les seuils de déclaration/autorisation à risques potentielles sur la base des fichiers CCI / CMA / recensement acteurs locaux</p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ diagnostics entreprises hors ICPE (diagnostic rejet/traitements, eau de process...)</li><li>➤ édition de documents de communication pour sensibiliser les entreprises</li></ul> <p>2- établissement et mise à jour d'arrêtés d'autorisation de déversement des effluents non domestiques (=entreprise) et de la passation de convention de rejet entre collectivités et établissement concerné</p>
<b>Dimensionnement</b>	
<b>Maitrise d'ouvrage pressentie</b>	CCI / CMA / collectivités territoriales / structure porteuse du SAGE
<b>Secteur géographique</b>	Tout le bassin
<b>Délai de mise en œuvre</b>	6 ans
	<b>Priorité 1 / faisabilité moyenne / efficacité bonne</b>

# Enjeu « Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau »

3 objectifs	Nombre de mesures
Réduire les pollutions diffuses	4
Réduire les pollutions ponctuelles	3
Améliorer les connaissances et identifier les pollutions	3

## Objectif 9: Améliorer les connaissances et identifier les pollutions

<b>Synthèse des points traités</b>  +	✓ Programme de surveillance de la qualité des eaux (CG 90, PMA)
<b>Synthèse des points encore problématiques</b>  -	✓ Maîtrise d'ouvrage et animation à mettre en place à 2 niveaux : connaissances évolutives à suivre (au niveau national) et connaissances à transmettre localement ✓ Moyens, coût



3 mesures proposées en scénarios alternatifs

## Objectif 9: Améliorer les connaissances et identifier les pollutions

### Mesure 23: Identifier, caractériser les eaux souterraines et surveiller l'état des masses d'eau pour préserver les eaux souterraines mobilisables pour l'alimentation en eau potable actuelle et future (*mesure opérationnelle*)

<b>Descriptif mesure</b>	développer le réseau de mesures qualitatif et quantitatif des eaux souterraines: <ul style="list-style-type: none"><li>➤ compléter le réseau de mesure existant sur les secteurs prioritaires (BV Savoireuse notamment) et / ou orphelins + suivi des piézomètres déjà en places</li><li>➤ coordination du suivi</li></ul>
<b>Dimensionnement</b>	
<b>Maitrise d'ouvrage pressentie</b>	
<b>Secteur géographique</b>	
<b>Délai de mise en œuvre</b>	

## Objectif 9: Améliorer les connaissances et identifier les pollutions

### Mesure 23: Identifier, caractériser les eaux souterraines et surveiller l'état des masses d'eau pour préserver les eaux souterraines mobilisables pour l'alimentation en eau potable actuelle et future (*mesure opérationnelle*)

<b>Descriptif mesure</b>	développer le réseau de mesures qualitatif et quantitatif des eaux souterraines: <ul style="list-style-type: none"><li>➤ compléter le réseau de mesure existant sur les secteurs prioritaires (BV Savoreuse notamment) et / ou orphelins + suivi des piézomètres déjà en places</li><li>➤ coordination du suivi</li></ul>
<b>Dimensionnement</b>	<u>suivi qualité</u> : sur 2 piézomètres, pour paramètres limitants (pollution historique d'origine industrielle et pesticides <i>a minima</i> ) <u>suivi quantité</u> : installations de 2 piézomètres
<b>Maitrise d'ouvrage pressentie</b>	collectivités territoriales
<b>Secteur géographique</b>	Tout le bassin
<b>Délai de mise en œuvre</b>	2 ans (mise en place); 4 ans (suivi)
	<b>Priorité 1 / faisabilité moyenne / efficacité bonne</b>

## Objectif 9: Améliorer les connaissances et identifier les pollutions

### Mesure 24: Assurer un suivi régulier et homogène des cours d'eau superficiels du bassin de l'Allan et adapter les campagnes de suivi (*mesure opérationnelle*)

<b>Descriptif mesure</b>	<p>1- dans le cadre de la commission pollution et qualité des eaux, engager une réflexion pour la mutualisation des différents réseaux de mesure de la qualité des eaux existants (dont la définition de la maîtrise d'ouvrage); adaptation du réseau de suivi (abaissement de seuil, nouvelle molécule)</p> <p>2- mettre en œuvre les préconisations de la commission</p>
<b>Dimensionnement</b>	
<b>Maitrise d'ouvrage pressentie</b>	
<b>Secteur géographique</b>	
<b>Délai de mise en œuvre</b>	

## Objectif 9: Améliorer les connaissances et identifier les pollutions

### Mesure 24: Assurer un suivi régulier et homogène des cours d'eau superficiels du bassin de l'Allan et adapter les campagnes de suivi (*mesure opérationnelle*)

<b>Descriptif mesure</b>	<p>1- dans le cadre de la commission pollution et qualité des eaux, engager une réflexion pour la mutualisation des différents réseaux de mesure de la qualité des eaux existants (dont la définition de la maîtrise d'ouvrage); adaptation du réseau de suivi (abaissement de seuil, nouvelle molécule)</p> <p>2- mettre en œuvre les préconisations de la commission</p>
<b>Dimensionnement</b>	
<b>Maitrise d'ouvrage pressentie</b>	collectivités territoriales / services de l'Etat (AE, DREAL) / structure porteuse du SAGE
<b>Secteur géographique</b>	Tout le bassin
<b>Délai de mise en œuvre</b>	6 ans
	<b>Priorité 1 / faisabilité moyenne / efficacité bonne</b>

Bureau du  
SAGE Allan  
12/05/14



## Questions diverses

- I. Contexte, calendrier et méthode
- II. Déclinaison des mesures
- III. Questions diverses

# Merci pour votre attention



## CONTACT

Marie-laure BERTHOMMÉ  
Animatrice SAGE Allan  
EPTB Saône et Doubs

Adresse postale : 220 rue du Km 400 71000 MACON

Adresse physique : 39 Faubourg de Montbéliard 90000 BELFORT

Tél. 03 84 90 93 56 / 07 77 84 00 90

[sage.allan@eptb-saone-doubs.fr](mailto:sage.allan@eptb-saone-doubs.fr)